



61, RUE HENRI REGNAULT
92075 – LA DEFENSE CEDEX

Fondation Notre Dame

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Accueillir La Vie

Exercice clos le 31 décembre 2021

Fondation Notre Dame

Fondation reconnue d'utilité publique par décret du 30 novembre 1992

N° SIREN : 393 739 594

Rapport d'examen limité du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de la Fondation abritée Accueillir La Vie

Exercice clos le 31 décembre 2021

Au Président,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la Fondation Notre-Dame et en réponse à votre demande dans le cadre de la l'établissement des comptes annuels prévus par la convention de la création de la Fondation abritée Accueillir la vie, nous avons effectué un examen limité des comptes de celle-ci relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'examen des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre de nos travaux.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que ces comptes ont été établis sous la responsabilité de la direction de la Fondation Notre Dame. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France et la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause, au regard des règles et principes comptables français, le fait que les comptes présentent sincèrement le patrimoine et la situation financière de la Fondation abritée Accueillir la vie au 31 décembre 2021 ainsi que le résultat de ses opérations pour l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris-La Défense, le 10 juin 2022

Jérôme EUSTACHE



FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

BILAN ACTIF

En euros

Rubriques	Montant Brut	Amort. Prov.	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON				9
ACTIF IMMOBILISE				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	240	240		
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, droits similaires	240	240		
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances, acomptes sur immo. incorpo.				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations tech., outillage (matériel et mobilier de bureau)				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
BIENS RECUS PAR LEGS, DONATIONS, DESTINES A ETRE CEDES	279 000		279 000	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Obligations, intérêts courus à recevoir				
Prêts				
Autres				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	279 240	240	279 000	
ACTIF CIRCULANT				
CREANCES	25 083		25 083	23 045
Créances clients, usagers et comptes rattachés	25 083		25 083	23 045
Créances reçues par legs ou donations				
Autres				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Valeurs Mobilières de Placement				
<i>Obligations</i>				
<i>Actions</i>				
<i>Autres (OPCVM, etc)</i>				
Fonds obligataires				
INSTRUMENTS DE TRESORERIE				
DISPONIBILITES	457 127		457 127	538 688
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	150		150	1 230
TOTAL ACTIF CIRCULANT	482 360		482 360	562 963
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	761 600	240	761 360	562 972

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

BILAN PASSIF

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
COMPTES DE LIAISON	2 387	
Fonds propres		
Fonds propres sans droit de reprise		
<i>Fonds propres statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Fonds propres avec droit de reprise		
<i>Fonds statutaires</i>		
<i>Fonds propres complémentaires</i>		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
<i>Réserves statutaires ou contractuelles</i>		
<i>Réserves pour projet de l'entité</i>		
<i>Autres réserves</i>		
Report à nouveau	528 155	330 673
Excédent ou déficit de l'exercice	(130 372)	197 482
SITUATION NETTE (Sous-Total)	397 783	528 155
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL I	397 783	528 155
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	279 000	
Fonds dédiés	52 976	
TOTAL II	331 976	
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL III		
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 214	34 817
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
TOTAL IV	29 214	34 817
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	761 360	562 972

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

COMPTE DE RESULTAT

En euros

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens (dont ventes de dons en nature)		
Ventes de prestations de services (dont parrainages)		
Produits de tiers financeurs	473 261	562 958
Concours publics et subventions d'exploitation		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public	473 261	562 958
<i>Dons manuels non affectés</i>	472 403	396 543
<i>Dons manuels affectés</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	859	166 415
<i>Autres produits liés à la générosité & abandon de frais</i>		
Contributions financières d'autres organismes		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Utilisation des fonds dédiés		
Autres produits		
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	473 261	562 958
CHARGES D'EXPLOITATION		
Autres achats et charges externes	113 513	88 503
Aides financières (projets engagés)	420 000	260 000
Impôts, taxes et versements assimilés		571
Salaires et traitements		
Charges sociales		
Charges communes aux fondations abritées	17 965	16 259
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés	52 976	
Autres charges		851
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION (II)	604 454	366 184
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(131 192)	196 774
PRODUITS FINANCIERS		
Produits autres valeurs mobilières, créances actif immo.		
Autres intérêts et produits assimilés	821	708
Reprises sur dépréciations, provisions, transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de V.M.P.		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	821	708
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de V.M.P.		
TOTAL CHARGES FINANCIERES (IV)		
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	821	708
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	(130 372)	197 482

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

COMPTE DE RESULTAT (suite)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations, provisions		
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	VII	
Impôts sur les bénéfices	VIII	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	474 082	563 666
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	604 454	366 184
EXCEDENT OU DEFICIT	(130 372)	197 482

Evaluation des contributions volontaires en nature	31/12/2021	31/12/2020
RESSOURCES		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	9 231	9 692
TOTAL RESSOURCES	9 231	9 692
EMPLOIS		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Prestations en nature		
Personnel bénévole	9 231	9 692
TOTAL EMPLOIS	9 231	9 692

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

En euros

A- PRODUITS et CHARGES	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	474 082	474 082	563 666	563 666
1.1 Cotisations sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat	473 261	473 261	562 958	562 958
- Dons manuels non affectés	472 403	472 403	396 543	396 543
- Dons manuels affectés				
- Legs, donations et assurance-vie	859	859	166 415	166 415
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	821	821	708	708
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public				
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	474 082	474 082	563 666	563 666
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES	420 000	420 000	273 536	273 536
1.1 Réalisées en France	420 000	420 000	273 536	273 536
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France	420 000	420 000	260 000	260 000
- Accompagnement des projets			13 536	13 536
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS	106 276	106 276	72 902	72 902
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	106 276	106 276	72 902	72 902
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	25 202	25 202	19 746	19 746
3.1 Frais de gestion	17 965	17 965	16 259	16 259
3.2 Frais de gestion immobilière	7 237	7 237	3 487	3 487
3.3 Charges financières				
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS				
5 - IMPÔT SUR LES BENEFICES				
6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE	52 976	52 976		
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	604 454	604 454	366 184	366 184
EXCEDENT OU DEFICIT	(130 372)	(130 372)	197 482	197 482

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (suite)

En euros

B- CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	31/12/2021		31/12/2020	
	TOTAL	Dont générosité du public	Total	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIB. VOLONT. LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	9 231	9 231	9 692	9 692
Bénévolat	9 231	9 231	9 692	9 692
Prestations en nature				
Dons en nature				
2 - CONTRIB. VOLONT. NON LIEES /GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL PRODUITS PAR ORIGINE	9 231	9 231	9 692	9 692
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIB. VOLONT. AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France				
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIB. VOLONT. A LA RECHERCHE DE FONDOS				
3 - CONTRIB. VOLONT. AU FONCTIONNEMENT	9 231	9 231	9 692	9 692
TOTAL CHARGES PAR DESTINATION	9 231	9 231	9 692	9 692

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES

EMPLOIS PAR DESTINATION	31/12/2021	31/12/2020	RESSOURCES PAR ORIGINE	31/12/2021	31/12/2020
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - Ressources liées à la générosité du public		
Réalisées en France	420 000	273 536	Cotisations sans contreparties	474 082	563 666
- Actions réalisées directement	420 000	273 536	Dons manuels non affectés	472 403	396 543
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes agissant en France	420 000	260 000	Dons manuels affectés	859	166 415
- Accompagnement des projets		13 536	Legs, donations et assurances-vie		
Réalisées à l'étranger			Mécénats	821	708
- Actions réalisées directement			Autres ressources liées à la générosité du public		
- Versements à un organisme central ou d'autres organismes					
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
- Frais d'appel à la générosité du public	106 276	72 902			
- Frais de recherche d'autres ressources	106 276	72 902			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
- Frais de gestion	25 202	19 746			
- Frais de gestion immobilière	17 965	16 259			
- Charges financières	7 237	3 487			
TOTAL DES EMPLOIS	551 478	366 184	TOTAL DES RESSOURCES	474 082	563 666
4 - Dotations aux provisions et dépréciations			2 - Reprises des provisions et dépréciations		
5 - Reports en fonds dédiés de l'exercice			3 - Utilisation des fonds dédiés antérieurs		
EXCEDENT de la générosité du public de l'exercice			DEFICIT de la générosité du public de l'exercice	130 372	
TOTAL	604 454	563 666	TOTAL	604 454	563 666
			Ressources reportées liées à la générosité du public début exercice (hors fonds dédiés)	530 259	332 777
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public		
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(130 372)	197 482
			Ressources apportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	399 887	530 259

FONDATION ACCUEILLIR LA VIE

En euros

LEGS, DONATIONS & ASSURANCES-VIE	31/12/2021	31/12/2020
Produits	279 859	266 415
Montant perçu au titre d'assurances-vie		
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	279 859	10 415
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		106 000
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations		150 000
Charges	279 000	100 000
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés		100 000
Dotations aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	279 000	
SOLDE	859	166 415



ANNEXES
FONDATION ACCUEILLIR LA VIE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2021

2021

ANNEXES

1. ACTIVITE DE LA FONDATION	4
1.1. OBJET	4
1.2. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	4
1.3. DUREE ET PERIODE DE L'EXERCICE COMPTABLE.....	4
2. REGLES ET METHODES COMPTABLES.....	4
2.1. CADRE LEGAL DE REFERENCE	4
2.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES.....	5
2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations	5
2.2.2. Fonds dédiés.....	6
2.2.3. Traitement des legs et donations.....	6
2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées	7
2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles.....	8
2.3. ZOOM SPECIFIQUE SUR LE COMPTE EMPLOI-RESSOURCES (CER) ET LE COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD).....	8
3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN.....	9
3.1. NOTES SUR L'ACTIF	9
3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles	9
3.1.2. Disponibilités	9
3.1.3. Créances	10
3.1.4. Créances clients et comptes rattachés	10
3.2. NOTES SUR LE PASSIF.....	10
3.2.1. Report à nouveau	10
3.2.2. Fonds dédiés spécifique.....	11
3.2.3. Fonds reportés liés aux legs ou donations.....	12
3.2.4. Etats des échéances des dettes	12
3.2.5. Charges à payer.....	12
4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT.....	13
4.1. LEGS, DONATIONS ET ASSURANCES-VIE	13
4.2. CHARGES ADMINISTRATIVES COMMUNES	13
4.3. PROJETS SOUTENUS	13
5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES).....	14
5.1. PRODUITS (CROD)/RESSOURCES (CER) PAR ORIGINE	14
5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1).....	14
5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3).....	14
5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)	14
5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs	14
5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)	14
5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)	14

5.2. EMPLOIS.....	15
5.2.1. <i>Contenu des missions sociales.....</i>	<i>15</i>
5.2.2. <i>Frais de recherche de fonds.....</i>	<i>15</i>
5.2.3. <i>Contenu des frais de fonctionnement</i>	<i>15</i>
5.2.4. <i>Reports en dédiés de l'exercice</i>	<i>15</i>
6. AUTRES INFORMATIONS.....	16
6.1. LOCAUX.....	16
6.2. EFFECTIFS	16
6.3. CONTRIBUTION DES BENEVOLES	16
6.4. HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES	17
6.5. ENGAGEMENTS HORS BILAN	17
6.5.1. <i>Engagements donnés</i>	<i>17</i>
6.5.2. <i>Engagements reçus</i>	<i>17</i>

1. ACTIVITE DE LA FONDATION

1.1. Objet

Créée en novembre 2015, la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE a pour objet de soutenir, moralement et financièrement, tout projet ayant pour but le secours et l'assistance à des jeunes femmes en situation de détresse, futures mères ou mères de nouveau-nés et ce, afin de les sortir de la précarité et faciliter leur réinsertion sociale et l'avenir de leurs enfants.

1.2. Faits significatifs de l'exercice

- ✓ Des ressources en baisse de 15,9 % pour atteindre 473 K€ versus 563 K€ en 2020. Cette baisse s'explique par le boni de liquidation d'une association en 2020 (166 K€) en partie compensé par des dons fléchés pour le projet de Paris (54 K€), un développement des dons en ligne (+ 64 K€ versus 2020) et les dons reçus à la suite de l'envoi des bulletins d'information (+ 20 K€)
- ✓ Une stratégie de collecte qui s'appuie sur un fichier de donateurs qui reste solide avec plus d'un millier de soutiens annuel.

1.3. Durée et période de l'exercice comptable

Les Comptes de la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE sont établis en euros. Ils couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021.



2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE est une fondation sous égide de la FONDATION NOTRE DAME. La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE correspond à un établissement comptable de la FONDATION NOTRE DAME. Les principes, règles et méthodes comptables de la FONDATION NOTRE DAME lui sont appliqués.

2.1. Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice 2021 sont établis conformément aux règlements :

- ANC n°2014-03 du 5 juin 2014, relatif à la réécriture du plan comptable général (modifié par le règlement ANC n°2016-07 du 8 décembre 2016),

- ANC n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif (modifié par le règlement ANC n°2020-08 du 4 décembre 2020).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

2.2. Principes comptables appliqués

Les statuts de la FONDATION NOTRE DAME lui confèrent la capacité de fondation abritante, ce qui lui permet la constitution de fondations abritées au nom de donateurs (personnes physiques et/ou morales) ou de testateurs. Sans personnalité juridique propre, ces fondations abritées, bénéficient de l'affectation de biens, droits ou ressources.

Chaque établissement comptable a son propre bilan, compte de résultat et Compte d'Emploi par Origine et Destination/Compte Emploi-Ressources (pour ceux faisant appel public à la générosité pour ces deux derniers). En particulier, chaque secteur a ses comptes de trésorerie, ses comptes de créances et de dettes, ainsi que ses comptes d'immobilisations. Les opérations entre fondations abritées sont traitées par « comptes de liaison ».

En conséquence, le plan comptable général est développé pour mieux suivre les activités propres de la collecte de dons par mailing en particulier sur les comptes 611 (sous-traitance : mise sous pli-routage), 622 (rémunérations d'intermédiaires, honoraires), 623 (publicité, publications) et 626 (affranchissements).

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE comprend :

- la collecte des fonds issus de l'appel public à la générosité (dons, donations & legs) et le mécénat d'entreprise et éventuellement des produits accessoires d'appel public à la générosité,
- les charges associées à cette collecte,
- le financement des projets liés à cette activité et éventuellement les charges liées à la mission sociale et à l'accompagnement des projets.

Elle enregistre également :

- La répartition des charges de frais généraux du secteur « Charges Communes » de la Fondation abritante selon la règle adoptée par le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME ;
- les produits financiers provenant des actifs financiers qui leur sont propres.

2.2.1. Comptabilisation des dotations & de revenus des dotations

Les fonds propres, comptabilisés sous la ligne « Apports sans droit de reprise des fondations abritées » sont des dotations non consommables de la fondation abritée à vocation pérenne. Seuls les revenus de ces dotations servent au financement des actions de la fondation concernée. Ce sont les produits nets de charges qui sont enregistrés en dotations. Ces fonds

peuvent être revalorisés par décision de leur Comité exécutif, Conseil propre à chaque fondation abritée. Le mouvement est alors enregistré en « dotations complémentaires ». La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE étant une fondation de flux, elle ne dispose pas de dotation.

2.2.2. Fonds dédiés

Le traitement comptable des fonds dédiés fait l'objet d'une présentation spécifique :

- Dans la présentation des comptes de la Fondation abritée :

La partie des ressources affectées par les donateurs à la fondation abritée qui n'a pas pu être utilisée à la clôture comptable conformément à l'engagement pris à leur égard, reste en résultat et est intégré dans le report à nouveau. Cette présentation est également reprise dans la présentation du Compte Emploi des Ressources.

- Dans la présentation des comptes de la FONDATION NOTRE DAME :

La variation des fonds dédiés des fondations abritées est inscrite en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur ressources affectées à des fondations abritées », en contrepartie d'un compte de passif « fonds dédiés des fondations abritées » dans les comptes de la Fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME).

L'utilisation ultérieure des ressources de la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE sera inscrite dans un compte spécifique, au niveau de la fondation abritante (FONDATION NOTRE DAME), en produits des exercices futurs (libellé du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs») par la contrepartie d'une diminution des postes de fonds dédiés correspondants.

2.2.3. Traitement des legs et donations

Depuis le 01/01/2020, le nouveau règlement comptable a conduit à des changements importants concernant les legs et donations et notamment leur comptabilisation dès leur acceptation par le Conseil d'Administration de la Fondation Notre Dame.

Ainsi, les Donations temporaires d'usufruit acceptées à partir du 1^{er} janvier 2020 figurent à l'Actif / Immobilisations incorporelles à la ligne « Donations temporaires d'usufruit ». Les revenus sont constatés en compte de résultat au moment des encaissements effectifs. Les donations temporaires d'usufruit comptabilisées en immobilisations incorporelles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ». (voir Note 3.2.3).

Toutefois, comme le permet le règlement, les donations temporaires d'usufruit antérieures au 31 décembre 2019 ou celles dont la valorisation est très incertaine restent enregistrées en engagements hors bilan et les revenus constatés au fur et à mesure des encaissements. (voir Note 6.5)

Les composantes d'un legs ou donations sont désormais les suivantes :

- les Biens reçus par legs ou donations et destinés à être cédés figurent à Actif / Immobilisations corporelles sur la ligne du même nom). Ils sont constitués uniquement des biens immobiliers destinés à être vendus ;

- les créances reçues par legs ou donations (Actif circulant) qui sont l'ensemble des actifs non immobiliers des legs et donations.

Les biens destinés à être cédés comme les créances peuvent faire l'objet de dépréciations.

En contrepartie figure au Passif :

- les dettes des legs ou donations (Passif / Dettes) dès lors qu'elles sont connues et figurent dans la délibération du Conseil d'Administration ;
- les provisions pour charges sur legs ou donations (Passif / Provisions) constituées de toutes les charges liées à la succession et connues au moment de son acceptation ainsi que des obligations résultant des stipulations du testateur ou du donateur que la Fondation s'engage à exécuter en conséquence de l'acceptation du legs ou de la donation ;
- les fonds reportés (Passif / Fonds reportés et fonds dédiés) tant que la succession n'est pas réglée et les montants non encaissés.

En revanche, les assurances-vie demeurent enregistrées en engagements hors bilan dès lors qu'elles sont connues au 31 décembre et comptabilisées en compte de résultat uniquement à leur encaissement.

A partir de la date d'acceptation et jusqu'à la date de cession, les revenus et les charges afférents aux biens reçus par legs destinés à être cédés, sont inscrits en compte de résultat soit selon leur nature lorsque celle-ci est identifiable, soit à défaut dans les comptes :

- « Autres produits sur legs ou donations »,
- et « Autres charges sur legs ou donations »

à l'exception des charges étant identifiées comme répondant aux critères des dettes dont le défunt ne s'était pas libéré au jour de son décès ou des obligations résultant des stipulations du testateur ou donateur.

A la date de clôture, les sommes nettes des legs en cours de réalisation (actifs diminués des passifs en attente) sont neutralisées au compte de résultat par une écriture de « Report en fonds reportés liés aux legs et donations », venant en diminution du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »).

Les sommes nettes des legs encaissés sur l'exercice, relatives à des legs ou donations constatées en « Fonds reportés liés aux legs ou donations » en début d'exercice, sont reprises au résultat par le compte « Utilisation des fonds reportés liés aux legs et donations », venant en augmentation du produit constaté au compte de résultat à la rubrique « Ressources liées à la générosité du public / legs, donations et assurances-vie »

2.2.4. Méthode d'affectation des charges communes aux fondations abritées

Chaque année, le Conseil d'Administration de la FONDATION NOTRE DAME décide de prélever des frais généraux en fonction d'un pourcentage des activités des fondations abritées, assorti d'un forfait fixe.

2.2.5. Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires hors frais d'acquisition des immobilisations). Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- | | |
|-------------------------|-------|
| - Logiciels | 1 an |
| - Matériel de bureau | 5 ans |
| - Matériel informatique | 3 ans |

2.3. Zoom spécifique sur le Compte Emploi-Ressources (CER) et le Compte de résultat par origine et Destination (CROD)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels. Les méthodes d'élaboration et de présentation du CER ont été établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06.

Le CROD est un tableau de liaison entre le Compte de résultat et le Compte d'Emploi des Ressources, il permet notamment de déterminer en produits ceux liés à la générosité du public et ceux qui ne le sont pas, les subventions et autres concours publics, les reprises sur provisions et dépréciations et les utilisations des fonds dédiés antérieurs. En charges, trois grandes familles de charges sont déterminées, qui se retrouve dans le CER :

- Les missions sociales ;
 - Les frais de recherche de fonds,
 - Les frais de fonctionnement.
- Il y a également les dotations aux provisions et dépréciations, l'impôt sur les bénéfiques et les reports en fonds dédiés de l'exercice.

La Fondation Notre Dame est une fondation Reconnue Publique de redistribution. Non directement opérationnelle, elle soutient des projets associatifs tout comme les fondations qu'elle abrite. La nature de la Fondation abritée, qui est précisée dans sa convention de création, conduit à déterminer si elle est se rattache à l'appel public à la générosité ou non. Les fondations dites collectrices font ainsi appel public à la générosité. Leurs comptes sont publiés et diffusés systématiquement sur le site internet de la Fondation Notre Dame. A contrario les fondations privées ou patrimoniales fonctionnent sans appel public à la générosité mais uniquement à partir des apports de leurs fondateurs. (Voir Note 6.)



3. COMPLEMENTS D'INFORMATION SUR LE BILAN

3.1. Notes sur l'Actif

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

3.1.1. Immobilisations incorporelles & corporelles

Tableau des acquisitions et des cessions de l'exercice

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Acquisitions	Virements de poste à poste et corrections +/-	Cessions	Au 31/12/2021
Autres postes d'immobilisation incorporelles - logo	240				240
Total Incorporelles					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	279 000				279 000
Total corporelles					
TOTAL	279 240				279 240

Tableau des amortissements

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2020	Dotations	Diminutions ou reprises	Au 31/12/2021
Autres immobilisations incorporelles	240			240
TOTAL	240			240

Le logo de la Fondation a été totalement amorti.

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE bénéficie du quote-part d'un legs d'un bien immobilier estimé à 279 K€. Accepté fin 2021, il est destiné à être vendu courant 2022 et son produit employé pour les projets de la Fondation.

3.1.2. Disponibilités

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE ne dispose pas d'immobilisations financières étant une fondation sans dotation.

	31/12/2021	31/12/2020
Compte sur livret et Compte(s) Courant(s)	457 127	538 688
TOTAL	457 127 €	538 688 €

Les fonds collectés disponibles étant appelés à être utilisés à brève échéance, les fonds sont systématiquement placés en compte sur livret. Il n'y a plus de projet 2021 à solder en 2022

mais 210 K€ de soutien au fonctionnement des Maisons Magnificat figurent en engagement hors bilan, soit près de 46 % des disponibilités.

3.1.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Chiffres exprimés en euros	Montant Brut	A un an au plus	A plus d'un an
Dons perçus en janvier n+1 au titre de l'année n	25 083	25 083	
Créances reçues des legs et donations			
TOTAL	25 083 €	25 083 €	

La totalité des créances concerne des dons non encore encaissés au 31/12/2021 et qui l'ont été en janvier 2022.

3.1.4. Créances clients et comptes rattachés

CREANCES	Montant brut	Amort. Prov.	Net 31/12/2021	Net 31/12/2020
Créances clients et comptes rattachés	25 083		25 083	23 045
Créances reçues des legs et donations				
Autres Créances				
TOTAL	25 083 €		25 083 €	23 045 €

3.2. Notes sur le Passif

3.2.1. Report à nouveau

Le traitement systématique en fonds dédiés est nécessaire dans les comptes d'une fondation abritante. En revanche, dans les plaquettes des comptes édités spécifiquement pour une fondation abritée, le traitement des fonds dédiés ne s'applique qu'aux fonds dédiés spécifiques. Toujours dans ces mêmes plaquettes de comptes de fondations abritées, le résultat est traité en report à nouveau de l'année N+1 afin de mieux visualiser le résultat propre à chaque exercice.

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE dispose d'un résultat et d'un report à nouveau en fin d'exercice qui lui est propre. En revanche, dans les comptes annuels de la FND-Abritante (reprenant notamment l'ensemble des comptes des différentes fondations abritées), ce résultat et ce report à nouveau sont directement traités en fonds dédiés car ils correspondent à l'affectation spécifique voulue par les donateurs.

Report à nouveau au 01.01.2021	528 155 €
Résultat 2021	- 130 372 €
Report à nouveau au 31.12.2021	397 783 €

3.2.2. Fonds dédiés spécifique

Fonds dédiés spécifique au 31/12/2021	52 976 €
---------------------------------------	----------

Conformément aux volontés exprimées par des donateurs, la Fondation a individualisé un fonds destiné au projet d'une Maison en région parisienne.

Variation des fonds dédiés							
Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisations		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés (*)
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes							
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds Maison de Paris						52 976	
TOTAL				-	-	52 976 €	-

(*) Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices

3.2.3. Fonds reportés liés aux legs ou donations

Provision de variation des fonds reportés					
Variation des fonds reportés issus des legs et donations	A l'ouverture de l'exercice	Au 1 ^{er} janvier	dotation	reprise	A la clôture de l'exercice
Provision de variation des fonds reportés			279 000		279 000
TOTAL			279 000 €		279 000 €

3.2.4. Etats des échéances des dettes

DETTES	Montant brut fin ex.	Moins d'1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	29 214	29 214		
Autres dettes				
TOTAL	29 214 €	29 214 €		

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Chiffres exprimés en euros	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Fournisseurs	29 214	34 713
Fournisseurs factures non parvenues		104
Valeurs nettes comptables	29 214 €	34 817 €

3.2.5. Charges à payer

Le montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan s'élève à :

Rubriques	Exercice 2021	Exercice 2020
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	29 214	34 713
DETTES FINANCIERES		
Soutiens de projets engagés à verser		
DETTES	29 214 €	34 713 €



4. COMPLEMENT D'INFORMATION SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4.1. Legs, donations et assurances-vie

	Montants
Produits	279 859
Montant perçu au titre d'assurances-vie	
Montant de la rubrique de produits "Legs ou donations" définie à l'article 213-9	279 859
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	
Charges	279 000
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	279 000
SOLDE DE LA RUBRIQUE	859 €

279 K€ de legs et donations figurent en 2021 au compte de résultat.

4.2. Charges administratives communes

Les charges administratives communes (1 441 599 €) consistent en services de la Fondation abritante au profit de ses fondations abritées : il s'agit principalement du suivi légal, fiscal, déontologique et du suivi comptable et financier des fondations abritées et du Programme Entraide de la FONDATION NOTRE DAME. Elles s'élèvent en 2021 pour la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE à 17.965 €.

4.3. Projets soutenus

	Projets nets engagés	
	Nombre	Montant
Projets soutenus par décision du Comité exécutif	4	420 000 €
Total des missions sociales Fondation	4	420 000 €

Les soutiens apportés concernent le fonctionnement des maisons de Ligueil et Laval ainsi qu'un projet d'acquisition d'un véhicule pour l'accompagnement des démarches des mamans accueillies. Tous les projets adoptés dans l'année ont été soldés.



5. COMMENTAIRES SUR LE CROD (COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION) ET LE CER (COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES)

En application de la loi n° 91-772 du 7 août 1991 portant sur les organismes faisant appel à la générosité publique, la Fondation établit un Compte d'Emploi des Ressources (CER) qui fait partie intégrante de l'Annexe aux comptes annuels.

Depuis 2020, les méthodes d'élaboration et de présentation du CROD et du CER sont établies en mettant en œuvre les dispositions du règlement ANC n°2018-06 modifié par le Règlement ANC n°2020-08.

5.1. Produits (CROD)/Ressources (CER) par origine

5.1.1. Produits liés à la générosité du public / Dons, legs et mécénat (Rubrique 1)

Il s'agit essentiellement de dons manuels, de legs, assurances-vie, droits d'auteur et donations simples ou donations temporaires d'usufruit ainsi que désormais du Mécénat d'entreprises et autres personnes morales.

Il est précisé « dons affectés » quand les donateurs n'ont pas donné pour l'ensemble des actions portées par la Fondation mais ont précisé spécifiquement leur volonté de soutenir un projet précis ou que la Fondation a recueilli des dons dans le cadre d'une collecte affectée à un projet donné.

5.1.2. Autres produits liés à la générosité du public (rubrique 1.3)

Les autres produits liés à la générosité du public sont essentiellement les produits financiers issus des ressources collectées auprès du public.

5.1.3. Subventions & autres concours publics (rubrique 3)

Le modèle économique de la Fondation repose sur la générosité publique. Il n'y a pas de recherche organisée de subventions et autres concours publics. Ces démarches sont éventuellement portées directement par les œuvres bénéficiaires.

5.1.4. Utilisation des fonds dédiés antérieurs

La variation des fonds dédiés est explicitée dans les annexes aux comptes de la FND, au point 4.2.2. Il n'y a pas de sujet pour la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE.

5.1.5. Contributions volontaires en nature (CER)

Les contributions volontaires en nature sont explicitées dans les annexes aux comptes, au point 7.3.

5.1.6. Report des ressources collectées auprès du public non affectées et non utilisées en début d'exercice (CER)

Dans le CER spécifique de chaque fondation faisant appel public à la générosité, le report des ressources ne concerne que les ressources qui ne sont pas affectées par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

5.2. Emplois

5.2.1. Contenu des missions sociales

N'étant pas directement opérationnelle mais étant une fondation de collecte et de redistribution, la FONDATION ACCUEILLIR LA VIE a l'essentiel des missions sociales constitué par des « versements à d'autres organismes » correspondant à son objet social (voir Note 1.1 et note 1.2 Faits marquants de l'exercice).

Ces versements font l'objet de délibérations de la gouvernance et sont d'abord comptabilisés en engagement et versés au fur et à mesure des appels de fonds par les associations bénéficiaires.

5.2.2. Frais de recherche de fonds

La Fondation est financée par la générosité du public. A ce titre, elles engagent des frais d'appel et de traitement des dons, y compris des frais de legs et donations. Sont inclus dans les frais d'appel public à la générosité tous les frais de personnel engagés dans la recherche de fonds. Les frais d'appel public à la générosité excluent les charges immobilières inscrites en charges de fonctionnement. Les politiques d'appel public à la générosité sont décidées par le Comité exécutif de la Fondation.

5.2.3. Contenu des frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement sont de trois ordres :

- La contribution aux charges communes de la Fondation Notre Dame pour son accompagnement et suivi comptable, financier, légal et déontologique.
- Les charges de location et de gestion immobilière pour les locaux (si ces derniers ne sont pas mis à disposition gracieusement).
- Les charges financières correspondent à celles inscrites aux comptes de résultat et concernent essentiellement les fondations ayant une dotation.

5.2.4. Reports en dédiés de l'exercice

Les engagements à réaliser sur ressources affectées concernent que les fonds affectés par les donateurs à un emploi plus restrictif que l'objet général de la fondation abritée.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Locaux

La FONDATION ACCUEILLIR LA VIE est domiciliée 2, RUE CHARLES GILLE, A TOURS (37).

6.2. Effectifs

Année	Cadres & assimilés cadres	ETP Cadre	Non-cadres	ETP Non Cadres	Total	Total ETP
2020	2	0,49	1	0,34	3	0,83
2021	2	1,00	1	0,50	3	1,50

La Fondation bénéficie de la mise à disposition de deux personnes au secrétariat et à la relation donateurs. Depuis septembre 2020 a également été recrutée une déléguée générale à temps partiel, partagée avec l'association Magnificat qui est à temps plein pour l'année 2021.

6.3. Contribution des bénévoles

Le barème retenu pour la valorisation du bénévolat est un barème simple et lisible, avec trois niveaux de bénévolat :

Le temps d'un « administrateur » : valorisé à 4.3 fois le SMIC chargé.

On considère que le travail demandé par un Conseil d'administration, un Comité exécutif, ou encore un Comité de fondation privée, représente l'équivalent d'un jour de travail par bénévole et par Conseil ou Comité,

Le temps d'un bénévole « cadre » : valorisé à 2,2 fois le SMIC augmenté des charges patronales,

Le temps d'un bénévole « employé » : valorisé au SMIC augmenté des charges patronales.

Fonction	ETP 2021	Valorisation 2021
B. Comité	0,08	9 231
	0,08	9 231 €

Contributions volontaires en nature	2021	2020		2021	2020
Emplois de l'exercice			Ressources de l'exercice		
1 - Contributions volontaires aux missions sociales			1 - Contributions volontaires liées à la générosité du public		
Réalisées en France			Bénévolat	9 231	9 692
Réalisées à l'étranger			Prestations en nature		
			Dons en nature		
2 - Contributions volontaires à la recherche de fonds					
3 - Contributions volontaires au fonctionnement	9 231	9 692			
TOTAL	9 231 €	9 692 €	TOTAL	9 231 €	9 692 €
Rappel du tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public					
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice					
(-) utilisation					
(+) report				52 976	
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice				52 976	

6.4. Honoraires du Commissaire aux comptes

Ils comprennent les travaux réalisés au titre de l'exercice dont les missions spécifiques entreprises sur les fondations abritées. Ils s'élèvent à 82 535 € dont 31 K€ au titre du contrôle légal et 51 K€ au titre des autres services (rapports et attestations pour le comptes des fondations abritées). Ils sont partagés avec l'ensemble des fondations abritées à travers les charges administratives communes de la Fondation abritante.

6.5. Engagements hors bilan

6.5.1. Engagements donnés

Engagements donnés	Total	-1 an	de 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Engagements donnés	210 000 €	210 000 €		
TOTAL	210 000 €	210 000 €		

Comme en 2020, la Fondation s'est engagée à soutenir en 2022 le fonctionnement des maisons de Laval et Ligueil à hauteur de 210 000 € pour leur fonctionnement pour le 1^{er} semestre 2022.

6.5.2. Engagements reçus

Il n'y a pas d'engagement reçu.